

PREAMBULE

La signature de la convention le 7 mars en Préfecture est l'aboutissement de la démarche entamée en 2011, officialisant ce partenariat qui doit permettre un meilleur accompagnement des jeunes en situation de handicap, reconnu ou non par la MDPH (Maison Départementale du Handicap).

Nous savons que les jeunes accèdent aujourd'hui difficilement au marché du travail ; c'est encore plus difficile pour un jeune en situation de handicap. Mieux se connaître entre partenaires, échanger sur les situations critiques, élaborer ensemble des solutions pertinentes en faveur de ces jeunes, voilà la mission des signataires de la convention.

Au-delà des réunions techniques périodiques, deux comités de pilotage se tiendront chaque année pour évaluer la mise en œuvre de la convention.

Ce type de convention est unique en région Centre et démontre une volonté commune de s'investir plus en faveur des jeunes en situation de handicap dès la sortie de leur scolarité obligatoire.

DEROULE DE LA JOURNEE DU 7 MARS 2013 A LA PREFECTURE DE BOURGES

SALLE BERNANOS

SIGNATURE CONVENTION DE COOPERATION DES RESEAUX DE L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION EN FAVEUR DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP OU POUVANT EN RELEVER

14H 30 – 16 H

EN PRESENCE DE MONSIEUR BOUCOURT Eric Sous-Préfet de Vierzon

Prévoir la Presse dès 14h30

I OUVERTURE MONSIEUR ROGER - Le Directeur de l'UT DIRECCTE DU CHER

RAPPEL PREAMBULE +PRESENTATION DE LA CONVENTION

II INTERVENTION D'ISABELLE PLATON DIRECTRICE DE LA MDPH

III TABLE RONDE :

PRESENTATION DE 3 SITUATIONS (5 mn/situation) PAR LES EQUIPES COMPOSEES DE

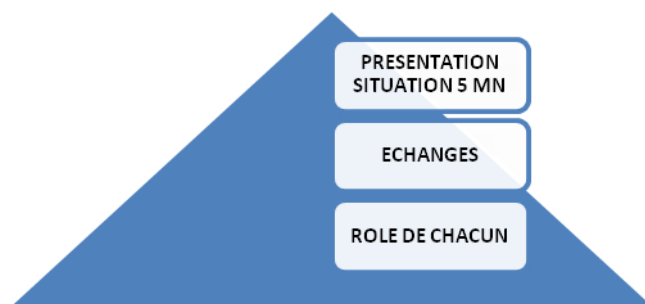
- Véronique GAUDINAT MDPH

- Christelle SAILLIART MISSION LOCALE ANTENNE DE SAINT FLORENT SUR CHER

- Sylvie NADER CIO DE BOURGES

- Régis LAFAIX MISSION LOCALE ANTENNE DE MEHUN SUR YEVRE

- Eric MESSEGUER PROMETHEE CHER



Présentation du comité technique et du comité de Pilotage – Benjamin MARTIN (2 mn)

IV ECHANGES /DEBAT AVEC LES ELUS et LES PERSONNES INVITEES

V SIGNATURE DE LA CONVENTION +POT DE CLOTURE

ANNEXE – Les plus-values

BILAN PROJET ETOILE +

2010 -2011

PARTENARIAT ET MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS AU SERVICE DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

A l'origine de ce projet, il y a un constat issu de l'expérience:

Des jeunes qui pourraient bénéficier d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, et donc d'un dispositif adapté, qui sont identifiés mais tardivement, après des périodes d'errance ponctuées d'échec et d'abandons.

Le porteur du projet : La mission locale de Bourges Mehun s/Yèvre St-Florent-sur-Cher

Le suivi du dossier : Mission locale Antenne de Saint-Florent-sur-Cher et Mission Locale de Vierzon

Les partenaires : l'inspection académique du Cher représentée par l'IENIO du Cher, les CIO (Bourges, Vierzon, Saint Amand) les Missions locales du Pays Berry Saint-Amandois, du Pays Sancerre Sologne, la PAIO du Pays Loire Val d'Aubois, Cap Emploi Prométhée et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du Cher

Le projet vise à :

- Expérimenter un processus de repérage et d'accompagnement de jeunes handicapés en formation et/ou travailleurs handicapés (ou pouvant relever de cette reconnaissance), vers la qualification et l'emploi en agissant sur les différentes dimensions :
 - Les familles, les élèves,
 - Les jeunes en recherche d'insertion
 - Les acteurs de la formation et de l'emploi,
 - Les collectivités.
- Construire une démarche qui favorise l'expression de la demande sans pour autant stigmatiser le public
- renforcer et rationaliser le partenariat entre les différents acteurs.

Le projet a été affiné de manière collective. L'ensemble des partenaires ont travaillé à une meilleure connaissance des compétences et des axes de travail ont été définis.

Les plus values en termes de professionnalisation des acteurs

1 - Un colloque a été organisé afin de permettre à l'ensemble des partenaires du groupe projet d'avoir un même niveau d'information sur le handicap :

Contenu :

- « Généralités sur la notion de handicap »
- « Les répercussions psychologiques, le regard sur le handicap, la manière d'aborder la personne.. »
- « Handicap avéré supposé par qui ? »
- « Dénier, accepté en quels termes et pour quoi ? »

2 - La formation MDPH :

Double aspect formation et prise de contacts entre les différents partenaires

Objectifs :

- permettre une meilleure connaissance de la loi de février 2005.
- Connaître les droits, les circuits internes à la MDPH, les procédures de saisine, la nature des demandes.
- optimiser les échanges entre institution, rendre un meilleur service à l'usager en donnant des décisions plus appropriée et plus rapides.

Contenu et déroulement :

apports théoriques

- la loi de février 2005, contenu, nouveautés, message.
- les allocations délivrées par la MDPH (AAH, cartes....)
- RTH, ORP : contenu, conséquences, suites...
- les critères d'entrée dans le dispositif handicap, échanges avec un médecin,
- étude de cas concrets à partir de situations particulières échanges sur la constitution du dossier, les éléments à fournir, familiarisation avec l'imprimé de demande.

- 62 personnes ont participé à cette journée de professionnalisation,

3 - L'organisation d'un colloque le 14 décembre 2011 – 120 personnes présentes

Son objectif :

- Clôturer et présenter les travaux à l'ensemble des acteurs qui ont participé et aux acteurs susceptibles d'être intéressés par le handicap (les élus, les collectivités, les professionnels, les structures d'accueil.....)
- Présentation par chaque structure partenaire,
- Présentation de témoignages (un parent, un apprenti, un étudiant, et un jeune sorti d'ITEP)
- Présentation du site Etoile recensant les outils travaillés et les colloques organisés mai 2011 et décembre 2011

Les conditions de la pérennisation du réseau

Le groupe se donne un nom « Réseau Jeunes Handicap Cher » et travaille à la finalisation d'une charte de partenariat pour plus de visibilité

Les points forts du partenariat

L'implication des personnes participant au groupe projet et au comité de pilotage

L'accompagnement de l'animateur

Le travail de dialogue entre partenaires, la confrontation de logiques différentes, la mise à jour des représentations ont constitué une part importante de la vie du partenariat.

La rencontre de réseaux de professionnels

La place du jeune est essentielle ; un logigramme par structure a été réalisé afin de « dessiner » le parcours effectué par le jeune et de favoriser son passage d'une structure à une autre.

Constat

Concernant les études de situation, elles mettent en exergue les difficultés et besoins suivants :

- Difficultés au niveau de la transition du système scolaire à l'insertion professionnelle
- Besoins de transmission des informations
- Besoin d'interpeller et de rencontrer les partenaires dès le début de l'accompagnement
- Besoin d'éclairages et cadrages sur le partage des rôles
- Besoin de reconnaître l'autre partenaire (respect du secret professionnel...)
- Besoin peut-être de participer aux commissions de certains partenaires comme « expert »



MISSION LOCALE - 8 C Enclos des Jacobins - 18000 BOURGES

☎ 02.48.65.39.97 - Fax : 02.48.70.88.19 – Email : mlbourges@missionlocalejeunes.fr



CHER SUD

CONVENTION DE COOPERATION DES RESEAUX DE L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION EN FAVEUR DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP OU POUVANT EN RELEVER

- Vu la loi du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle,
- Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Vu la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 -SPO-Service Public de l'Orientation- relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Liste des signataires

Monsieur Jacques ROGER

Directeur de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

Monsieur Michel MOREAU

Directeur académique des services de l'éducation nationale,

Monsieur Serge LEPELTIER,

Président de la Mission Locale de BOURGES, MEHUN s/ YEVRE, Saint-Florent/CHER

Monsieur Nicolas SANSU

Président de la Mission Locale de Vierzon

Madame Françoise TEYSSANDIER

Présidente de la Mission Locale Cher Sud

Monsieur Michel AUTISSIER

Président de la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne,

Madame Sylvie PIQUEMAL

Directrice de PROMETHEE CHER

Monsieur Jean Pierre PIETU

Conseiller Général chargé du soutien aux personnes handicapées et à mobilité réduite, pour le Président du Groupement d'Intérêt Public MDPH

Monsieur Erick KRAEMER,

Directeur du Pôle Emploi,

Préambule

En 2010 et 2011 la Région Centre, dans le cadre du projet 'Etoile +', a souhaité développer le travail en réseau des principales structures en charge de l'animation des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation.

Dans le Cher, les acteurs ont choisi de travailler dans ce cadre sur la problématique du handicap.

Cette convention de coopération a pour finalité de pérenniser le travail de rapprochement des acteurs de l'insertion, de l'éducation, de l'orientation et de la compensation autour des jeunes en situation de handicap, engagé depuis 2010.

LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Public visé :

Public jeunes de 16/25 ans : Elèves, étudiants, jeunes en recherche d'insertion ayant une reconnaissance de droits délivrés par la MDPH ou pouvant en relever.

Objectifs fixés :

☞ **Renforcer l'efficacité et la coordination des acteurs départementaux de l'orientation, de l'emploi et de la formation :**

- 1 En favorisant la connaissance réciproque des missions et fonctionnement des différents acteurs facilitant ainsi l'élaboration d'une culture partagée,**
- 2 En établissant des modes de fonctionnement plus efficaces en complémentarités des procédures déjà existantes,**
- 3 En améliorant le maillage territorial en cohérence avec le SPO (Service Public de l'Orientation),**
- 4 En favorisant l'émergence d'un diagnostic partagé permettant d'apporter les réponses les plus adaptées en termes de formation, d'accès à l'emploi et d'accompagnement.**

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET 'ETOILE+'

Les projets de coopération doivent rechercher l'amélioration de la qualité du conseil en orientation professionnelle sur le territoire. Les coopérations mises en place doivent donc avoir un impact direct sur l'amélioration du ou des services habituellement rendus aux bénéficiaires et permettre également de décroisonner le traitement des publics selon leur statut.

Au travers de leur caractère expérimental, les projets de coopération doivent permettre de :

- renforcer le service proposé au public ou assurer la mise en place d'un nouveau service pour un public identifié,
- répondre à une problématique d'emploi ou de qualification repérée sur un territoire.

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Eléments de constats :

- Des jeunes pouvant bénéficier d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé sont difficilement identifiés en amont et ne bénéficient que tardivement d'un dispositif adapté,
- Insuffisance de la réponse à la demande d'accompagnement quand elle survient,
- Difficultés d'adhésion de ce public ; des ruptures de parcours et des abandons plus fréquents,
- Autocensure de ce public quant à une poursuite d'études universitaire,
- Insuffisance des moyens de sensibilisation des différents acteurs institutionnels aux problématiques liées au handicap.
- Insuffisance de coordination entre les acteurs au contact de ces jeunes dans l'accompagnement vers la qualification et l'emploi

CONVENTION DE COOPERATION

Afin de développer les objectifs de la convention, un comité de pilotage et un comité technique sont mis en place :

Composition du comité de pilotage

Le directeur de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) ou son représentant,

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale
ou son représentant,

Le président de la Mission Locale de BOURGES, MEHUN s/ YEVRE, Saint-Florent/CHER ou son représentant,

Le président de la Mission Locale du pays de Vierzon ou son représentant,

Le président de la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne, ou son représentant,

Le président de la Mission Locale du pays Cher Sud, ou son représentant,

Le président de PROMETHEE CHER ou son représentant,

Le Président de la MDPH du Cher, ou son représentant,

Le directeur départemental du Pôle Emploi ou son représentant.

Tous les membres du comité de pilotage sont signataires de la convention,
L'entrée de tout nouveau signataire de cette convention devra être validée par tous les membres du comité de pilotage,

Modalités de fonctionnement :

Ce comité de pilotage fixe les orientations et valide les travaux et propositions du groupe technique,

Il est garant du bon fonctionnement de la mise en œuvre opérationnelle de la convention,

Il se réunira 1 fois par an au minimum à l'initiative de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE

Les signataires s'engagent à soutenir les actions et la mise en œuvre des axes de travail affirmés dans cette convention.

Composition du comité technique

Un représentant de la DIRECCTE

Un représentant de chaque Mission locale du département,

Un représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Cher (DSDEN CHER),

Un représentant des CIO du Cher,

Un représentant de la MDPH,

Un représentant de PROMETHEE CHER,

Un représentant de POLE EMPLOI

Modalités de fonctionnement :

Les membres du comité technique :

- Partageront et analyseront leurs pratiques à travers l'examen de situations individuelles,
- seront force de proposition auprès du comité de pilotage quant à l'élaboration d'une culture partagée,
- développeront la connaissance réciproque des acteurs professionnels et l'articulation des pratiques professionnelles,
- identifieront des problématiques territoriales qui seront traitées par le comité de Pilotage.

En fonction de l'ordre du jour, le groupe technique pourra accueillir des experts,

Ce groupe se réunira une fois par trimestre,

Le secrétariat et l'animation seront assurés par un des membres du comité technique de façon alternée,

Durée de la convention et modalités de reconduction

Cette convention de coopération est renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour une durée maximale de quatre années

Un bilan annuel des actions entreprises sera établi et diffusé auprès des acteurs des réseaux et du SPED (Service Public de l'Emploi Départemental)

Les signatures :

Le directeur UT DIRECCTE du Cher

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Le Président du GIP MDPH

Le Directeur POLE EMPLOI

**Le Président de la MISSION LOCALE Bourges, Mehun sur Yèvre,
Saint Florent sur cher**

La Présidente de la MISSION LOCALE Cher Sud

Le Président de la MISSION LOCALE Pays Sancerre Sologne

Le Président de la MISSION LOCALE de Vierzon

Le Directeur de PROMETHEE CHER